Accusé de réception en préfecture
012-200067163-20240125-20240125_005-DE
Reçu le 01/02/2024

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 18/01/2024

Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : *Monique ALIÈS, Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Éric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA*

En tant que délégué suppléant, était présent : *Michel SIMONIN*

Excusés ayant donné un pouvoir : *Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET*

Absents excusés : *Hélène CHICO ROS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET*

Absents : *Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Bernard ROUVE, Guy SALES*

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20240125_005

Objet : Versement d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2024 avant le vote du Budget Primitif du Budget Général 2024

Madame la Présidente rappelle aux Conseillers Communautaires que dans le cadre des soutiens financiers accordés annuellement à certaines associations pour le fonctionnement de leur structure entrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes, des acomptes sont versés tout au long de l'année.

Ces soutiens financiers régulièrement renouvelés sont nécessaires pour permettre d'assurer une continuité dans le fonctionnement des services proposés pour ces structures associatives employant du personnel, à savoir :

- ALSH – Le coin des copains – BELMONT-SUR-RANCE,
- Multi accueil – Halte-garderie Mes petits Amis – BELMONT-SUR-RANCE,
- ALSH – Centre de loisirs Jean-Michaut – CAMARÈS,
- Micro-crèche – Les Lutins du Château – CAMARÈS,
- ESSI – SAINT-SERNIN-SUR-RANCE,
- Nouveaux Troubadours – Espace de Vie Social (EVS), et,
- Office de Tourisme Rougier Aveyron Sud.

Madame la Présidente propose d'envisager le versement d'acomptes sur la subvention annuelle avant le vote du budget de la collectivité afin de permettre le bon fonctionnement de ces structures.
Cet acompte serait versé dans la limite de 30 % de la subvention accordée l'année précédente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à des versements d'acomptes sur les subventions annuelles de fonctionnement, pour les associations mentionnées ci-dessus, préalablement au vote du budget et dans la limite de 30 % de la subvention accordée dans l'année.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS

COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS-RANCE-ET-ROUGIER -

Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.